

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements

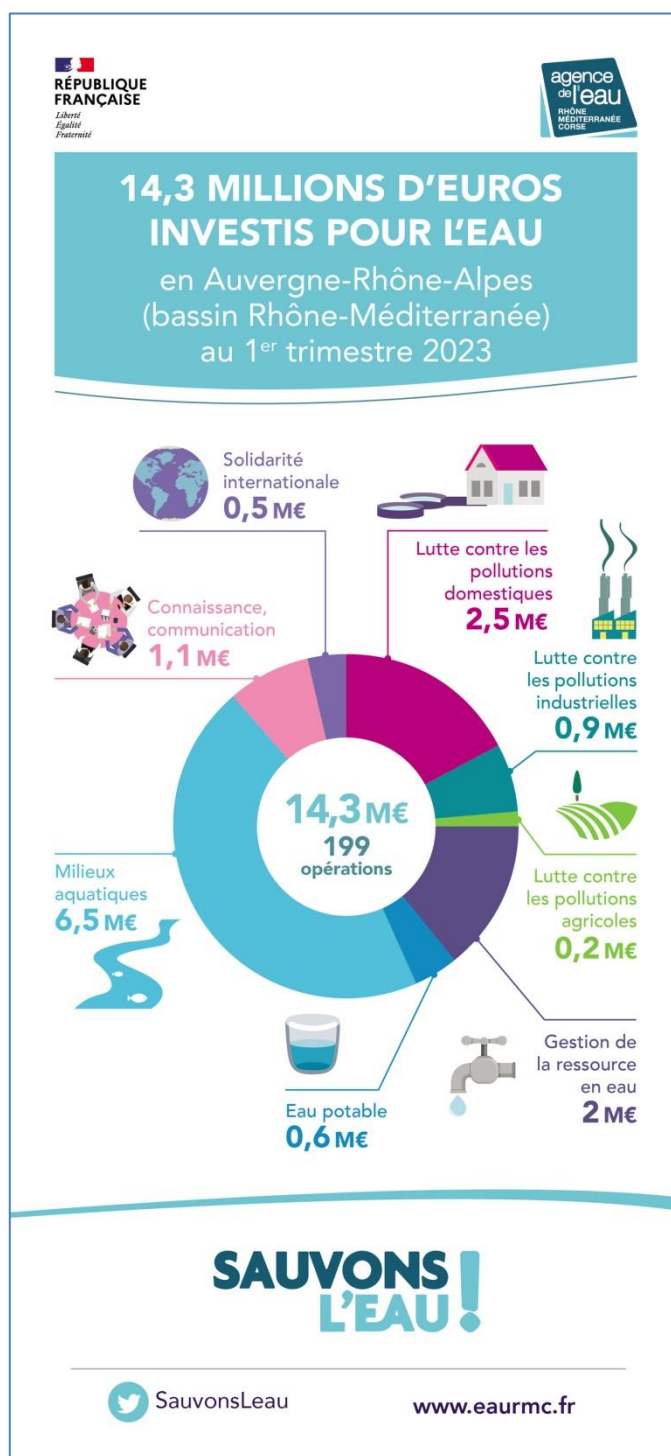
Lyon, 26 avril 2023

14,3* M€ pour préserver la ressource en eau en Auvergne-Rhône-Alpes (bassin Rhône-Méditerranée) (* hors primes pour épuration)

Le 6 avril dernier, les membres de la commission des aides de l'agence de l'eau se sont réunis en séance délocalisée au bord de l'étang de Thau à Sète pour décider des aides attribuées aux projets des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Ainsi, au cours du premier trimestre 2023, l'agence de l'eau a financé 199 opérations en Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant d'aides de 14,3 millions d'euros sous forme de subventions.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

- **2,5 M€ d'aides** sont destinés à **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 2,1 M€ pour améliorer les réseaux d'assainissement notamment par temps de pluie et 0,3 M€ pour créer ou fiabiliser des stations d'épuration ;
- **6,5 M€ d'aides** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 2,7 M€ pour la renaturation des cours d'eau, 2 M€ pour l'animation territoriale et 1,8 M€ pour la préservation et la restauration des zones humides et de la biodiversité ;
- **2 M€ d'aides** vont à **une meilleure gestion quantitative de la ressource**, dont 61% pour des études et travaux d'économies d'eau ;
- **1,1 M€ d'aide** vise **l'amélioration des connaissances et la communication** ;
- enfin, **0,9 M€ d'aides** contribue à la **réduction des pollutions d'origine industrielle**, **0,6 M€** à la **gestion durable des services publics d'eau potable** et à la **protection de la ressource**, **0,5 M€** aux projets de **solidarité internationale** et **0,2 M€** à la **réduction des pollutions agricoles**.



Parmi les projets aidés au 1^{er} trimestre 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes, 2 opérations remarquables :

ARDECHE Construction à Lavilledieu d'un nouveau réservoir d'eau potable

Le syndicat Olivier de Serres poursuit la rénovation de ses réseaux d'eau potable et va construire un nouveau réservoir d'eau potable de 850 m³ sur la commune de Lavilledieu dont l'actuelle cuve présente d'importantes fuites d'eau. Le futur ouvrage sera situé plus en hauteur de façon à améliorer la pression sur le réseau, notamment en période de pointe de consommation. Ce projet, inscrit dans le plan de gestion de la ressource eau en Ardèche Beaume Drobie Chassezac, va permettre d'économiser environ 25000 m³ d'eau par an sur le secteur Auzon Claduègne et de multiplier par 2 le rendement d'eau potable. Le Syndicat obtient une **aide de l'agence de 638 196 euros**.

AIN Favoriser la circulation des poissons au niveau de la centrale hydroélectrique de Neuville

Hydro Neuville-sur-Ain qui exploite la centrale hydroélectrique de Neuville située en rive gauche de la rivière Ain va restaurer la continuité écologique en permettant aux poissons de franchir le barrage à la descente. D'une hauteur de 9m, cet ouvrage, déjà équipé d'une passe à poissons pour la montaison en 2022, reste encore difficilement franchissable par certaines espèces comme la truite fario, le brochet ou le chabot. Le nouveau dispositif de dévalaison réalisé en concertation avec la DDT de l'Ain et l'Office Français de la Biodiversité va bénéficier **d'une aide de 1,4 M€ de l'agence de l'eau**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. C'est son conseil d'administration qui détermine la politique d'intervention de l'agence en fixant notamment les règles d'attribution des aides et les taux des redevances. Le conseil d'administration a mis en place en son sein une commission des aides qui se réunit 4 fois par an à Lyon ou sur un territoire des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com